

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 20
votant : 26
en exercice : 27

L'an deux mille onze
le mercredi 05 janvier à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 27 décembre 2010.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRE ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Conception BAUDOIN ; Bernadette BRUIN ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Gilles DANJARD ; Brigitte CARBOU ; Jacques MOURRUT ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Ida FERRERES par Gilles DANJARD ; Corine OMS par Roger COMBES ; Christophe CATHALA par Nadine SANJUAN ; Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Didier MILHAU par Jacques MOURRUT.

Absent : Zina VIARD.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire.

En ouverture de séance, le conseil approuve les comptes rendus des réunions du conseil du 16 décembre et du 22 décembre 2010.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU et M. JAMMES s'abstiennent.

I URBANISME : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

R. COMBES présente l'unique point de cette séance qui concerne le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Il souligne l'importance de ce dossier pour l'avenir de la commune de SIGEAN et l'empreinte qui sera laissée pour les générations futures.

Il indique que le cadre de vie a été pris en compte et que les erreurs du passé doivent servir de guide pour les idées et les choix présentés par les élus.

G. PI présente le déroulement de cette séance et fait un rappel de la procédure réglementaire en cours, ainsi que des réunions publiques durant la période de concertation.

Le projet de P.L.U. est ensuite présenté au conseil.

S. LALLEMAND s'étonne de lire dans la note de synthèse de l'annexe sanitaire « Eau Potable » que « les analyses...sont conformes aux normes imposées par le Code de la Santé Publique...», alors que des informations

jointes aux factures d'eau indiquent que la consommation de cette eau est à déconseiller à certaines catégories de personnes.

J. P. CIRES indique le dispositif de sécurisation de l'eau potable a été mis en service dernièrement. Il espère que l'amélioration de la qualité se poursuivra si la commune de SIGEAN adhère au « Grand Narbonne ».

R. COMBES rappelle que l'eau fait l'objet d'analyses de plus en plus nombreuses et sur un grand nombre de paramètres.

J. MOURRUT fait part de sa réflexion sur la révision du P.O.S. et informe l'assemblée que D. MILHAU transmettra prochainement son avis sur ce dossier.

G. PI précise que le lieu du débat reste le conseil municipal.

J. MOURRUT intervient sur le problème de la bretelle d'accès de la déviation refusée en 1992 à la Croix d'Anglade.

Le conseil approuve ensuite l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU et M. JAMMES votent contre.

AFFAIRES DIVERSES

- S. LALLEMAND demande des précisions au sujet d'un audit sur le personnel administratif réalisé par un bureau d'études.
R. COMBES répond que cet audit, proposé par les élus de la majorité, est justifié par la croissance démographique importante de la commune ces dernières années.
Il précise que l'objectif est d'améliorer le fonctionnement de la mairie.
S. LALLEMAND demande le coût et s'étonne de cet audit à la mi mandat.
R. COMBES répond que le coût est de 10 000 €.
J.P. CIRES estime que cet audit a été programmé pour essayer de mieux travailler compte-tenu de la charge de travail supportée par le personnel.
S. LALLEMAND dit que la mairie doit être gérée comme une entreprise privée. Il demande si les règles de marché public ont été respectées sur ce dossier dont il demande communication.
- J. MOURRUT revient sur les délégations du conseil municipal au maire dont il doit informer les élus.
Il estime que la loi n'est pas appliquée.
R. COMBES constate qu'il est difficile de travailler ensemble et qu'il pourrait chercher les lois non respectées par J. MOURRUT.
- J. MOURRUT indique qu'à ce jour il n'a pas reçu les comptes rendus des deux précédentes réunions du conseil.
- G.PI apprécie le vote du groupe « Lallemand » et déplore l'attitude du groupe J. MOURRUT.

- J. MOURRUT remarque que les informations réglementaires sur les associations n'étaient pas jointes au C.A. 2009.

Fin à 20H15.